

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 13 décembre 2016, à 20 h, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

SECRETARE :

Marie-Eve Parent agit comme secrétaire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Est absent M. Martin Lefebvre.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que les avis de convocation de la présente séance ont été remis à chacun des membres du conseil. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- adoption des prévisions budgétaires 2017;
- autorisation des taux de taxes foncières pour l'année financière 2017;
- adoption du règlement no. 272-2017 fixant les compensations pour les services municipaux de l'année financière 2017 et suivantes avec dispense de lecture;
- adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2017-2018-2019;
- remplacement d'une fournaise au gaz naturel au garage municipal;
- remplacement d'une fournaise au gaz naturel à la caserne;
- acceptation des comptes pour paiement.

266-12-2016

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017 :

La secrétaire fait la lecture des différents postes de revenus et de dépenses rattachés au budget de l'année 2017.

Suite à cette lecture, il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Francis Gagné et résolu à l'unanimité:

Que les prévisions budgétaires de l'année 2017 soient acceptées telles que présentées, c'est-à-dire :

✓ administration :	2 615 515.00 \$
✓ aqueduc & égouts :	353 238.00 \$
✓ total du budget :	2 968 753.00 \$

267-12-2016

TAUX DE TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE – ANNÉE 2017 :

Il est proposé par Mme Sonia Tremblay,
Appuyé par Mme Ginette Camiré,

Et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les taux de taxes sur la valeur foncière pour l'année 2017 comme suit :

- | | |
|--------------------|--------------------------------|
| ✓ Taxe générale | 0.6718 \$ du cent d'évaluation |
| ✓ Sûreté du Québec | 0.0698 \$ du cent d'évaluation |

268-12-2016

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 272-2017 FIXANT LES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2016;

Il est proposé par M. Jacques Lirette, appuyé par M. Paul-Eugène Poulin et résolu à l'unanimité:

D'adopter le règlement portant le no. 272-2017, tel que ce règlement a été soumis à ce conseil pour adoption ce 13 décembre 2016, lequel est signé et daté par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière et inséré au livre des règlements de la municipalité.

269-12-2016

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR 2017-2018-2019 :

Considérant que selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 de la Municipalité de Saint-Bernard;

En conséquence, il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu unanimement :

Que le conseil accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2017-2018-2019 de la Municipalité de Saint-Bernard tel que présenté par le maire, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 1 359 000 \$, soit 507 000 \$ pour l'année 2017, 423 000 \$ pour l'année 2018 et 429 000 \$ pour l'année 2019.

270-12-2016

REMPLACEMENT D'UNE FOURNAISE AU GAZ NATUREL AU GARAGE MUNICIPAL :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par M. Francis Gagné,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'achat d'une fournaise au gaz naturel pour remplacer celle qui se situe au garage municipal, chez Services Spécialisés L.F. Inc., au montant de 4 500.00 \$ plus les taxes. Cet achat bénéficie d'une subvention de 500 \$ provenant de Gaz Métro.

271-12-2016

REMPLACEMENT D'UNE FOURNAISE AU GAZ NATUREL À LA CASERNE :

Il est proposé par M. Paul-Eugène Poulin,
Appuyé par Mme Sonia Tremblay,

Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise l'achat d'une fournaise au gaz naturel pour remplacer celle qui se situe à la caserne, chez Services Spécialisés L.F. Inc., au montant de 2 200.00 \$ plus les taxes.

272-12-2016

ACCEPTATION DES COMPTES :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,

Appuyé par Mme Sonia Tremblay,

Et résolu que les comptes suivants soient acceptés et

payés :

Chèques de C1600659 à C1600677	17 824.14 \$
Prélèvements L1600339 à L1600354	29 251.73 \$
Pour un grand total de :	47 075.87 \$

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance extraordinaire du 13 décembre 2016 est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière